

Meulan le mag n°28 - juin 2019



édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Les contraintes qui pèsent sur les communes sont de plus en plus lourdes, c'est une réalité : des contraintes d'ordre budgétaire avec un désengagement constant de l'Etat depuis le quinquennat de François Hollande qui n'est pas sans rapport avec la volonté d'Emmanuel Macron, à l'heure où il souhaite donner plus de pouvoir à l'exercice de certaines compétences, comme les taux d'encadrement obligatoires en crèche ou centre de loisirs,

des contraintes d'ordre statutaire, les règles encadrant la fonction publique territoriale étant les mêmes que celles de la fonction publique d'Etat,

l'impossibilité pour les maires d'arrêter des recettes et de dégager des marges au-delà des dépenses, tout ce qui n'a pas été nécessaire à jeter par les Maires qui ont l'obligation de présenter annuellement un budget en équilibre. À Meulan, cette difficulté était considérablement aggravée par un déficit financier communautaire très élevé (de 25%). Dans ce contexte, la Municipalité se devait de rechercher systématiquement des renouvellements pour tous ses projets et des leviers d'économie pour son fonctionnement, tout en poursuivant la réduction de son endettement.

À côté de ces contraintes financières, des moyens d'action de plus en plus faibles, due aux différentes réformes qui ont touché les collectivités territoriales, mais aussi à l'absence et à l'absurdité de compétences de proximité transférées à la CUD GIPSAC : la voirie, la propreté, la gestion des déchets, l'éclairage public, l'eau et l'assainissement...

La seule, la difficile pour le Maire est de pouvoir répondre aux demandes des habitants, sur il risque leur premier intérêt pourtant, alors qu'il exerce plus ces compétences.



L'actu

Un nouveau souffle pour Meulan-en-Yvelines

A l'image de très nombreux centres-villes dans toutes les régions de France, celui de Meulan-en-Yvelines est en souffrance. Or le commerce est un acteur véritablement prélu qui laisse peu de possibilité d'intervention pour la commune. Pourtant, depuis 2014, la Municipalité travaille sur l'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement de projets immobiliers, la promotion de l'activité commerciale et le développement des animations afin de retrouver l'attrait du centre commercial. Né malgré tout par les conditions d'éligibilité au dispositif "Action Cœur de Ville", la Ville a entamé des discussions avec les différents partenaires de cet outil et a abouti à un accord lui permettant d'intégrer par avance la convention des Mutuals. Elle rejoint ainsi les 222 communes déjà retenues et sera la plus petite d'Ile-de-France à en bénéficier.



Parking de l'Assoette ▶ 3
Cantine municipale ▶ 7
Résultats élections ▶ 14

Document(s)

[Mag_28_juin_bd](#)